

LE MÉMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE ;

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Primidi, 11 prairial, an V.

Mardi, 30 mai 1797 (v. st.)

(N^o. II.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;

Vim temperatam di quoque provehunt

In majus :

A L L E M A G N E.

Ratisbonne, le 16 mai. (27 floréal.) Le roi de Prusse, comme margrave d'Anspach et de Bayreuth, ayant violé les lois de la confédération germanique, en dépouillant arbitrairement et par le droit du plus fort, le chapitre épiscopal d'Eichstadt d'une partie de ses droits de souveraineté et autres, le prince-évêque en a porté plainte à la diète, et a obtenu un mandat impérial contre S. M. prussienne. La publication un peu tardive de cette pièce, dont la date est du 17 mars dernier, annonce assez que l'empereur, une fois dégagé des embarras de la guerre, va s'occuper sérieusement de maintenir la constitution germanique, à laquelle il a été porté, depuis quelque tems, de si terribles atteintes. Ce mandat contient en substance ce qui suit :

« S. M. prussienne s'est hasardée, comme margrave d'Anspach et Bayreuth, par un acte arbitraire, inoui dans l'empire et absolument contraire à la paix intérieure, d'enlever, en tout ou en partie, au chapitre épiscopal d'Eichstadt, ses droits de souveraineté et autres dont il jouissoit depuis plusieurs siècles, dans les bailliages de Lehrberg, Aurach, Herrieden, etc., et qui ne lui avoient jamais été contestés : par-là, il a affaibli de plus d'un tiers le suppliant prince-évêque, co-état paisible et considéré de l'empire et du cercle, lequel s'est constamment montré attaché au chef suprême, ainsi qu'à la constitution de l'empire ; et dans la suite, ce prince se seroit vu exposé à être entièrement dépouillé, si la justice suprême et impériale ne fût venue promptement et efficacement à son aide, etc., etc..... Nous enjoignons sérieusement à V. M., comme margrave d'Anspach et Bayreuth, en vertu de notre autorité impériale, sous peine d'une amende de dix marcs d'or, de remettre aussitôt le chapitre épiscopal d'Eichstadt, dans la jouissance de la souveraineté et des droits qui lui appartiennent ; de ne plus troubler les sujets de ce chapitre dans l'accomplissement de leurs devoirs envers leur prince ; de casser et annuler toutes les mesures qui ont été prises par la violence, et particulièrement les prestations de serment ; d'indemniser le susdit chapitre d'Eichstadt des frais et dommages, et, en général, de rétablir tout sur l'ancien pied, etc., etc. »

Nuremberg, le 16 mai (27 floréal.) Nous avons ici des troupes impériales dont on attend plusieurs hôpitaux militaires, et à cet effet on a demandé au magistrat les casernes de la ville. Les Prussiens qui, grâce au système de neutralité, ont occupé nos murs, ont protesté contre la cession

des casernes dont ils ont doublé les gardes. Toutefois l'arsenal, qui est évacué, est destiné à un hôpital

Francfort, le 17 mai (28 floréal.) Malgré les assurances que la levée des contributions imposées par les Français n'auroit pas lieu, on vient d'enlever trois otages à Montebauer pour les 60,000 livres auxquelles cette ville et son bailliage ont été taxés. Les trois otages ont été conduits à Hachenbourg. Sur la rive gauche du Rhin, les républicains viennent encore d'affermir les péages de ce fleuve, et les entrepreneurs doivent payer d'avance ; ce que ceux-ci ne peuvent effectuer que de tems à autre, c'est-à-dire, à mesure qu'ils perçoivent de l'argent.

Dusseldorff, ce 24 mai. (5 prairial.) Quoique la ville de Neuwied ait été déclarée neutre, elle doit payer aux Français une contribution de 40,000 livres : c'est la troisième qu'elle paye depuis la guerre, outre les nombreuses réquisitions, auxquelles elle a été soumise.

La ville et bailliage d'Elberfeldt ont été grevés d'une contribution de 600,000 livres, somme qu'il est impossible de rassembler parmi les habitans.

Ce n'est pas seulement sur la rive droite du Rhin que les Français lèvent en ce moment des contributions ; la rive gauche n'en est pas exempte. La ville de Cologne, qui a déjà payé quatre contributions énormes depuis l'entrée des républicains, et qui a fourni pour plus de 40 millions de marchandises et de denrées, mises en réquisition (N. B. lesquelles sommes ont été payées en assignats au pair), vient d'être encore imposée à une contribution exorbitante en numéraire. Dans l'impossibilité où sont les habitans de Cologne, de payer cette taxe énorme, on craint que l'on n'emploie à leur égard des moyens violens..... En effet, comment payer ces contributions : la presque totalité des revenus étant séquestrée au profit de la nation française ? Un arrêté du directoire exécutif, en date du 28 floréal an 4, n'a-t-il pas mis sous le séquestre, dans les pays conquis entre la Meuse et le Rhin, et le Rhin et la Moselle, tous les revenus provenant des domaines nationaux, des forêts, forges, mines, usines, pêches, étangs, rivières, droits de toute espèce, etc., lesquels appartenoient aux princes, seigneurs, évêques, chapitres, curés, abbayes, monastères, corporations, émigrés, etc. ; y compris les dîmes et les biens de l'ordre de Malthe et de l'ordre Teutonique ?

Les Français enlèvent par-tout des otages dans le pays de Berg, pour la sûreté des contributions qu'ils ont récemment imposées. L'abbaye de Siegbourg a été taxée à 50,000 couronnes de France (écus de 6 francs) ; celle de Deutz, à

60,000 livres; le bailliage de Blankenberg, à 150,000 liv.; la ville de Sohligen, à 200,000 liv.; Mulheim, à 150,000 livres; le bailliage de Porz, à 70,000 liv., etc., etc., etc. Le petit village de Volberg, qui a été déjà pillé quatre fois, doit payer 750 couronnes; et celui de Mehrheim, 800, etc., etc., etc.

H O L L A N D E.

Amsterdam, le 22 mai, (3 prairial.) Les lettres de la rive droite du Rhin nous apprennent que, par le nouvel arrangement convenu dans les conférences d'Heidelberg entre les généraux français et autrichiens, la majeure partie des troupes impériales qui bordaient le Meyn, se retire dans la Franconie, où il sera formé un camp formidable sous Heilbron. D'un autre côté, l'armée française de Sambre et Meuse repassera le Rhin en grande partie, en laissant seulement un faible cordon derrière la Nidda. Déjà une division de cette armée vient de se rendre dans le Hunsrück, après avoir repassé le Rhin: les deux divisions de l'armée du nord étant inutiles sur les bords de ce fleuve, elles vont rentrer sur le territoire de la république batave, d'après les pressantes sollicitations de notre gouvernement; leur présence est d'autant plus nécessaire dans ce pays, que chaque jour les esprits s'aigrissent davantage, et que des troubles partiels éclatent de tems à autre dans les provinces de Frise et d'Overysse. D'ailleurs nos troupes nationales n'en imposent pas beaucoup, et même, dans l'occasion, elles favoriseroient les desseins des mécontents.

Il faut convenir que notre situation intérieure est bien déplorable; celle de l'extérieur n'est guerre moins consolante. Récemment les Anglais se sont encore emparé de plusieurs bâtimens de notre compagnie des Indes, venant de Batavia en Europe; un de ces navires avoit un chargement en épicerie, pierres précieuses et lingots d'or et d'argent. Outre ces désastres irréparables pour notre commerce, nous ne pouvons plus naviguer en sûreté sur la mer du nord, qui baigne nos côtes; une nombreuse escadre anglaise, commandée par l'amiral Duncan, insulte nos ports les uns après les autres; elle est stationnée en ce moment devant la rade du Texel.

B E L G I Q U E.

Bruxelles, le 26 mai. (7 prairial.) Lors de l'entrée des Français, en 1792, notre pays fut inondé d'une quantité prodigieuse de faux assignats, à l'émission desquels ne furent point étrangers les représentans du peuple Danton et Lacroix, envoyés, comme on sait, dans nos contrées par la convention, en qualité de commissaires, du nombre desquels étoit Merlin, actuellement ministre de la justice. Aujourd'hui, comme il n'est plus question de papier-monnaie, nous voyons en circulation de fausses espèces d'argent, dont les plus communes sont les écus de 6 francs, les couronnes impériales et les pièces de deux scalins. On ignore qui a pu signaler son amour pour la royauté, en faisant circuler ainsi l'effigie de têtes couronnées.

Les rabbins des sinagogues juives de cette ville ont fait, sans la moindre difficulté, la déclaration d'attachement à la république française, exigée des ministres des différens cultes. On sait que les descendans d'Isaac et de Jacob feront tous les sermens du monde sans y attacher la moindre conséquence, bien différens de nos prêtres dont la plupart ont cru ne pouvoir se soumettre à faire la déclaration susdite sans avoir préalablement reçu une décision de la cour de Rome où ils se sont adressés pour tranquilliser leur conscience. En attendant, des troubles sérieux viennent d'éclater à Malines

au sujet d'un prêtre *non jureur* que la force armée a voulu empêcher de dire la messe dans une église de la ville: le peuple assemblé en foule a opposé la résistance la plus vive en faveur de l'ecclésiastique; nous ne savons pas encore tous les détails de ce nouveau mouvement; ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande fermentation règne en ce moment à Malines.

V A R I É T É S.

De la tyrannie des mots.

« Anéantissons la tyrannie des mots pour établir le règne des choses. » C'est ce que je disois aux écoles normales en 1795, et ce qui est imprimé dans le recueil des séances. Je n'ai cessé depuis ce tems de travailler à cette bonne œuvre, avec beaucoup d'honnêtes gens, qui n'avoient d'ailleurs aucune relation avec moi, et cela s'appelle encore aujourd'hui une *conspiration*.

Qu'a donc produit notre travail commun, et à quoi sert-il? A quelque chose, soyez en sûrs. Il ne peut pas forcer à parler juste ceux qui ont besoin de parler à contre-sens, mais il fait que leurs contre-sens ne sont plus habituellement des raisons péremptoires, comme autrefois. Nous serions-nous flattés d'ôter aux orateurs de la *montagne*, et aux journalistes du gouvernement leur langage convenu ou *conventionnel*, comme on voudra? Non, je ne crois pas que personne soit assez fou pour l'espérer. Songez que si vous leur ôtiez la douzaine de mots (absurdes) avec laquelle ils font leur douzaine de phrases (absurdes), ils seroient absolument réduits au silence: et c'est un parti qu'on prend le plus tard qu'on peut. Otez aux *patriotes* de Vendôme leur *bonté commune* pour lequel ils ont tant travaillé et qu'ils font revenir dans toutes leurs phrases, que leur resteroit-il? Otez aux *perpétuels*, les *conspirateurs*, les *fanatiques*, les *royalistes*, les *agens de Louis XVIII*, les *messieurs*, etc., c'est comme si vous aviez ôté aux *conventionnels*, *Pitt* et *Cobourg*; et que n'ont-ils pas fait avec *Pitt* et *Cobourg*? « Mais qu'est-ce donc (direz-vous) qu'un état de choses où l'on peut si long-tems, dans une même assemblée, réaliser ces deux vers de Rulhières:

On peut s'entendre moins, formant un même son,
Que si l'un parloit basque et l'autre Bas-Breton... »

Car enfin, il est bien évident que quand on prononce des deux côtés les mots de *républicain*, de *liberté*, de *lois*, etc. etc., et avec une égale assurance, ces mots n'ont pas plus de rapports dans leur acception réciproque, que le gouvernement de Maroc avec celui des cantons Suisses; que quand on cite dans une constitution républicaine, dans un État libre, la *loi du 9 floréal*, la *loi du 27 floréal*, en un mot tout ce qu'on appelle *lois révolutionnaires*, c'est comme si les triumvirs de Rome avoient appelé *lois* leurs tables de proscription, ce que pourtant ils n'osèrent pas faire, eux qui avoient les armes à la main.

Je réponds d'abord que cet état de choses est celui d'un pays *révolutionnaire*, comme l'a été le nôtre: car dans un tout absurde, on ne peut expliquer une absurdité que par une autre absurdité; mais que du moins c'est une des dernières conséquences de cette *mémorable* révolution. Je réponds ensuite que c'est beaucoup que de cet assemblage de l'arbitraire et de l'absurde, il ne reste, au moins en grande partie, que le dernier; que le premier a beaucoup baissé, puis-que l'enfant l'on ne se rappelle guères, depuis un an, qu'un

ou deux
un signe
mine enco
presque
des mots
départem
à coups
dans ces

« Mais
paix qui
continuo
les même
encore pa
qui n'a po

Ici je
sans dout
il faut bi
si l'on ve
l'un nous

républicain
d'ennemis
l'autre as
malgré la
est par-to
que moi;
mon coin

ni l'un ni
contre mo
paroissez
me croyez

serois peu
Vous en é
savoir s'il
cris épouv
je parle à
de *raison*

bruit, en
s'attendre
dis: Je v
(telle quel
dans le go
nouvelle g

l'un s'est
ment, l'ar
avec beau
donc que
de les voir

publicains,
ci sur mo
chose est
nous enten

Le cour
la nouvelle
en cette vi
douze mill
Lazaroni d
avec les sc
dans toute

Quatre têt
le courrier
deux cents

ou deux assassinats juridiques, ce qui pour les *patriotes* est un signe manifeste de *contre-révolution*, et que si l'on domine encore avec des mots, c'est beaucoup que l'on n'égorge presque plus avec des mots; puisqu'enfin ce n'est pas avec des mots que les *patriotes travaillent* encore dans vingt départemens, c'est tout simplement à coups de sabre et à coups de fusil; et ce qui est aujourd'hui un désordre dans ces vingt départemens, étoit autrefois l'ordre dans tous.

« Mais enfin que deviendra la république, si, malgré la paix qui s'approche et le nouveau tiers qui arrive, nous continuons en France à parler deux langues différentes avec les mêmes mots; la langue *révolutionnaire* qui se soutient encore par tous les moyens de force, et la langue française qui n'a pour elle que la raison et l'opinion? »

Ici je ne sais trop que répondre; je ne puis mieux faire, sans doute, que de m'adresser à nos *républicains purs* (car il faut bien nommer les gens par les noms qu'ils se donnent, si l'on veut se faire entendre), et ils sont loins de s'accorder; l'un nous assure dans son journal que, grâce à la paix, *la république est sauvée*, qu'il ne lui reste qu'une poignée d'ennemis domestiques qui ne sont pas à craindre, etc.; l'autre assure au contraire, dans un autre journal, que, malgré la paix, *la république est perdue*, que le *royalisme* est par-tout, etc. : lequel croire? ils doivent en savoir plus que moi; ils approchent des puissances, et je reste dans mon coin : mais si je raisonnais avec eux, je ne contredirois ni l'un ni l'autre, et pourtant je les réunirois sur-le-champ contre moi. Je leur dirois : Pour des *républicains*, vous me paraissez tous deux faciles à contenter. A coup sûr vous ne me croyez pas aussi *républicain* que vous, et cependant je serois peut-être un peu plus difficile en fait de *république*. Vous en êtes à savoir si elle sera *sauvée* ou *perdue* : j'en suis à savoir s'il y en a une.... Le lecteur croit entendre déjà les cris épouvantables qui s'élèvent contre moi; point du tout : je parle à deux *philosophes*, qui, par conséquent, se piquent de *raisonner*; et si le lecteur a d'abord entendu un grand bruit, encore deux mots, et peut-être va-t-il comme moi s'attendre à un grand silence. Je continue donc, et je leur dis : Je vois bien, dans la constitution, une *république* (telle quelle), mais vous chargeriez-vous de me la montrer dans le gouvernement? Qui de vous deux l'entreprendra? Ici nouvelle guerre; car de ces deux *républicains philosophes*, l'un s'est fait une habitude de louer toujours le gouvernement, l'autre s'est permis souvent de le censurer, et même avec beaucoup de raison et sans beaucoup de peine; il faut donc que l'un me défende contre l'autre, et je m'amuserois de les voir aux prises. Le cas n'est pas rare parmi les *républicains*, vous verrez que j'aurai occasion de retrouver ceux-ci sur mon chemin; nous discuterons paisiblement, si la chose est possible, et qui sait si nous ne parviendrons pas à nous entendre ?

L. H.

Paris, 10 prairial.

Le courrier de Gènes arrivé hier, a apporté au directoire la nouvelle d'une effroyable insurrection qui s'est déclarée en cette ville, le 22 mai. Les charbonniers, au nombre de douze mille, espèce d'hommes encore plus redoutée que les Lazaroni de Naples, ont enfoncé les portes des prisons; et avec les scélérats qu'ils en avoient tiré, ils se sont répandus dans toute la ville, en commettant des actions atroces. Quatre têtes de nobles génois étoient déjà tombées, quand le courrier est sorti de la ville, à l'aide d'une escorte de deux cents hommes.

L'église de Saint-Roch, dont la révolution avoit effacé *Roch*, en faisant de ce même édifice, une caserne, une écurie et un privé; l'église Saint-Roch, dont on a brûlé les stalles pour faire bouillir la marmite des soldats, où ils ont établi leur âtre contre des piliers décorés de beaux marbres, qui en sont restés calcinés; où ils ont détruit, pour le plaisir de détruire, une belle chaire décorée en stuc et en dorure; où précédemment on avoit saccagé toutes les chapelles; où celle de la Vierge a été le dépôt principal des excréments qui y étoient entassés jusqu'à l'horreur : l'église Saint-Roch, que les deux tiers *conventionnels* se sont obstinés pendant vingt mois à refuser aux catholiques, à qui un décret formel l'avoit accordée, cette église infortunée va enfin être rendue au culte de nos pères. Ses portes, criblées de boulets de canon en la terrible soirée du 13 vendémiaire, ont été ouvertes aujourd'hui à une heure à la municipalité de l'arrondissement, qui a pris possession de l'église pour la commune. Le peuple accouroit avec empressement être témoin et exprimer sa joie; il y a lieu d'espérer que ce temple sera rouvert dimanche, jour de la pentecôte.

On assure que les deux principaux coopérateurs de la *Cl. f. du Cabinet* vont s'associer avec Syeyes pour faire un nouveau journal. Cette entreprise devient très-nécessaire par la mort de Babœuf, et par l'éclipse nouvelle du maire Pache (dont nous avons parlé.) Ces trois citoyens *activeront* ce pauvre esprit public qui s'en va mourant depuis que des *Messieurs* écrivent.

Avant quatre heures après-midi, on s'entretenoit généralement de la séance des cinq cents. Vaublanc a exposé la situation désastreuse de nos colonies. L'intérêt du sujet, l'éloquence de l'orateur, la vivacité de ses peintures ont puissamment frappé tous les esprits. On a déclaré l'urgence, et arrêté que la délibération commencera demain à onze heures.

Nous sommes forcés de remettre à demain plusieurs articles sur les finances. Nous prions ceux qui les ont envoyés d'excuser ce léger retard.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE PICHEGRU.

Séance du 10 prairial.

Après la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, Béraud prend la parole pour une motion d'ordre.

Ils sont passés, dit-il, ces jours d'un éternel opprobre, où des monstres affamés d'or et de sang, insultoient à la raison, aux mœurs, à la Divinité, et fouloient aux pieds les liens sociaux les plus sacrés, afin de dépouiller impunément, au nom de la liberté, leurs malheureux concitoyens !

Que l'expérience du passé serve au moins de leçon aux générations futures; et que le sentiment encore douloureux des maux mêmes qui ne sont plus, indique aux hommes appelés à les réparer, le moyen de les guérir ! Arrachons les pages sanglantes qui déshonorent notre histoire, et remplaçons-les par des lois conformes aux principes de l'humanité ! L'univers a frémi de l'immoralité profonde des principaux acteurs d'une révolution qui s'ouvrit sous de plus heureux auspices. Ils ont détruit dans tous les cœurs le germe de toutes les vertus, afin d'asseoir sans obstacle

Védifice hideux de l'anarchie. Ressaisissons, législateurs, le fil des institutions sociales, sans lesquelles tout gouvernement est un dédale où l'homme ne peut que s'égarer. En vain les armées françaises ont reculé les limites de l'empire; en vain l'Europe étonnée retentit du bruit de leurs exploits; la république, semblable au fantôme qui disparaît avec la nuit, s'écroulerait bientôt sur les débris de la morale publique, si vous ne combattez au dedans ce fanatisme *philosophique* qui ne se plaît qu'à l'entourer de ruines, et si vous ne l'écrasez lui-même du poids de votre vertu.

Après ces réflexions préliminaires, Berraud entre dans quelques détails sur les inconvénients du divorce. Il fut toujours inutile chez les peuples vertueux; et chez les nations corrompues, il ne sert qu'à multiplier les attentats du vice, à faciliter la séduction de l'innocence, à diviser les familles, à préparer le veuvage de la pudeur. La dernière législature a senti ces funestes conséquences; et la discussion solennelle qui marqua, sur cet objet, les derniers jours de sa session, a réveillé l'espérance des âmes honnêtes. Il est urgent de mettre un terme à la dissolution; l'opinant demande que la discussion soit reprise sextidi prochain.

Fressingue veut qu'on attende la décision du conseil sur le projet de code civil présenté par Cambacérés.

Bergier s'oppose à cet ajournement, parce que, dit-il, le travail de Cambacérés est un canevas imparfait, une collection indigeste qui ne pourroit soutenir le grand jour de la discussion.

Pison-Galand, en appuyant Bergier, propose de renvoyer à une commission nouvelle le soin de présenter une série de questions qui puissent servir de base au code civil.

Rouzet défend le projet de Cambacérés; et après avoir démontré que la discussion est indépendante de celle sur le divorce, il insiste fortement pour que la proposition de Berraud soit mise aux voix.

Cet avis est adopté.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur la situation de colonies.

Vaublanc, dans un discours éloquent, a présenté le tableau de leurs désastres. Les auteurs de leurs maux sont les commissaires du directoire exécutif. Tout ce que le brigandage a de plus odieux, le despotisme de plus arbitraire, la cruauté de plus révoltant, a été mis en usage pour désoler ces malheureuses contrées. Les horreurs commises sur le continent par la faction homicide des anarchistes, sont de faibles images de celles auxquelles les colonies ont été livrées par l'un des plus féroces proconsuls de la révolution, Sonthonax.

Qu'on se peigne des hordes barbares d'Africains armés de torches et de poignards, conduits par l'instinct de la vengeance et l'impunité du crime, promenant par-tout l'incendie et la mort, se partageant les dépouilles des colons égorgés.... c'est-là qu'on vit se réaliser la fable du festin de Thieste et d'Atrée; là pâlit l'astre du jour en contemplant l'homme buvant le sang de l'homme et dévorant des entrailles humaines!!!! (Mouvement d'horreur dans l'assemblée): qui présidoit à ces scènes horribles? Sonthonax et ses agens. Ils les commandoient, les monstres, au nom de la liberté, au nom du directoire, au nom du corps législatif, au nom du peuple, au nom de l'humanité!!!! Et les bourreaux font un crime à leurs victimes de les maudire, de vouer à l'exécration le gouvernement dont ils se disent les organes! Ah! sous un tel régime, reste-t-il dans l'âme ulcérée d'autre sentiment que celui du désespoir?

Quels étoient les motifs de Sonthonax, en armant les Africains contre les blancs, si ce n'est le besoin d'exterminer des témoins trop éclairés sur ses ambitieux projets, l'espérance de régner sur une race sans vertus, et de se rendre seul propriétaire ou dispensateur des plus belles habitations? Malheureux! et pour arriver à ce but, il n'a pas craint de fouler aux pieds les droits sacrés de la nature, d'usurper tous les pouvoirs, de déclarer hors de la loi des milliers de Français paisibles, de livrer à la mort les plus vertueux citoyens! Tous ces faits ont été dénoncés par des hommes courageux: mais loin de punir les brigands, un ministre insolent surprenoit, dans des messages arrachés au directoire trompé, la religion du corps législatif; représentoit les actes de ses agens comme des modèles de douceur et de sagesse; peignoit les colonies comme l'asyle du bonheur et de l'égalité: que dis-je? Ajoutant l'insulte à la barbarie, et l'ironie au mensonge, il parloit de la régénération des nègres et des sciences dans nos îles fortunées: déjà, disoit-il, les écoles centrales et tous les bienfaits de la révolution faisoient de Saint-Domingue une terre rivale du continent; une académie même y siégeoit, et parmi ses membres on comptoit plus d'un nègre fort éloquent. (Mouvements d'indignation et de pitié.)

Comment se fait-il que le directoire, si prompt à dénoncer au tribunal de cassation, les moindres illégalités échappées aux autres tribunaux, ait pu voir de sang froid les attentats monstrueux de ses agens contre toutes les lois divines et humaines? Ces vice-directeurs sont-ils les seuls fonctionnaires publics sur lesquels ne pèse point la responsabilité? Et pourquoi le gouvernement, en ne les destituant pas, en ne les traduisant pas devant les tribunaux, s'est-il rendu l'instrument aveugle et le protecteur du crime? Mais non, et j'aime à le penser; le directoire ignoroit ces infamies; il ne jugeoit que d'après les rapports du ministre de la marine: mais ce ministre de la marine savoit, connoissoit la conduite de Sonthonax; et c'est lui qui s'en est déclaré l'éternel apologiste!

Vaublanc termine par un projet portant:

1°. La loi du 4 pluviôse qui autorise le directoire à envoyer des commissaires à Saint-Domingue, est rapportée; 2°. le directoire prendra les mesures les plus promptes pour notifier à ses agens la présente résolution; 3°. les agens du directoire reviendront en France pour y rendre compte de leur conduite; 4°. le directoire instruira le corps législatif des mesures qu'il prendra pour ramener la tranquillité à Saint-Domingue.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours, et ajourne à demain la reprise de la discussion sur les colonies.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 10 prairial.

Dupont, de Nemours, fait approuver une résolution du 18 floréal, qui fixe les dépenses ordinaires du ministère de l'intérieur, pour l'an 5, à la somme de 55,615,000 liv.

Sur la proposition du même membre, le conseil approuve une autre résolution qui met à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 6,973,427 livres 12 centimes pour les dépenses extraordinaires de l'an 5.

Rouault fait décider que les résolutions et rapports sur les finances, seront réimprimés et distribués au nouveau tiers pour être incessamment discutés.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40.